

DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION

URGENCE TOURISME 41

Préambule :

Initiative Loir-et-Cher, avec le soutien du département de Loir et Cher, met en place un dispositif de soutien aux opérateurs touristiques confrontés à un investissement imprévu et essentiel à la poursuite de leur activité, mais dont la capacité financière est affaiblie en raison de la crise sanitaire.

Objectifs :

- Préserver des activités essentielles à l'attractivité de notre destination, à l'accueil des clientèles touristiques et au maillage de l'offre à l'échelle du département,
- Garantir la préservation de ces activités et le maintien de l'emploi

Bénéficiaires

- **Hébergeurs** : établissements de l'hôtellerie et de l'hôtellerie de plein air qui bénéficient d'un classement 2 étoiles ou plus, ainsi que les villages de vacances ou hébergements collectifs,
- **Restaurateurs** : établissements étoilés, labellisés ou référencés dans un guide gastronomique ou inscrits dans une démarche qualité nationale ou locale (Cuisine en Loir-et-Cher, Michelin, Gault et Millau, Bottin gourmand, Fait maison, collège culinaire de France...) ou dont le chef est reconnu par une démarche nationale (maitre restaurateur ou artisan cuisinier par exemple)
- **Activités de loisirs**

L'entreprise doit avoir son siège social dans le Loir-et-Cher

Conditions requises

- Entreprises ou prestataires de services inscrit au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés,
- Propriétaires de sites touristiques sous statut privé,
- Associations ayant une activité commerciale.

Le demandeur ne doit pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire, et être à jour de ses charges fiscales ainsi que de ses cotisations sociales ou bénéficier d'un moratoire.

Les entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne pourront être soutenues dans le cadre de « l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel du Covid 19 », jusqu'au 31 décembre 2021.

Activités exclues

- Restauration rapide ou de vente à emporter, traiteur, franchise
- Les établissements qui appartiennent à des groupes (3 établissements et plus)

Investissements éligibles :

Renouvellement de matériel productif ne fonctionnant plus et essentiel à la poursuite de l'activité du bénéficiaire, à l'exception des dépenses de mobilier (ou assimilé : vélo, literie, tables, chaises...) ou de petits équipements informatiques.

- Exemple : four, frigo, machine à glace, laverie gaz, chambre négative outillage, robot pétrin chambre de pousse...

Les besoins en trésorerie pour couvrir les charges courantes du bénéficiaire ne seront pas éligibles. De même les dépenses destinées à permettre le développement de l'activité à travers de nouveaux équipements ou installations n'ont pas vocation à être prise en charge dans le cadre de ce dispositif.

Les investissements engagés ou réalisés à partir du 1^{er} mai 2021 sont éligibles

La demande de subvention doit être faite sur la base du devis signé avant la réalisation de l'investissement ou sur facture, dans un délai de deux mois après l'émission de celle-ci.

Montant de la subvention

- 30% du montant HT de l'investissement
- L'aide prend la forme d'une subvention calculée sur la base d'une dépense subventionnable qui ne pourra être inférieure à 2 500 €. Cette dépense subventionnable sera plafonnée à 15 000€.

Les demandes seront examinées dans la limite des crédits disponibles.

PIECES A FOURNIR

- Extrait du K-bis
- Les attestations justifiant du fait que l'entreprise est à jour de ses cotisations sociales et de ses obligations fiscales
- le dernier bilan disponible
- Carte d'identité du dirigeant
- RIB de l'entreprise
- Attestation « de Minimis » signée (cf pièce jointe au dossier)
- Le devis ou la facture de l'investissement
- Le justificatif de paiement de l'investissement
- La preuve que le matériel existait dans l'entreprise (ex : facture ou liste des immobilisations comptables....)

Suite à l'analyse du dossier des éléments complémentaires pourrons vous être demandés.

DEPOSER UN DOSSIER

Toutes les demandes doivent être envoyées :

- par mail à ilc@initiative-loir-et-cher.fr
- par courrier à **Initiative Loir et Cher, 16 rue de la Vallée Maillard 41000 BLOIS**

DOSSIER A COMPLETER

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

- Raison sociale :
- SIRET :
- NAF :
- Forme juridique :
- Adresse Code postal / Ville du siège social :.....
.....
- Adresse Code postal / Ville du lieu d'exploitation si différente
.....
.....
- Date d'immatriculation :

REPRESENTANT DU DEMANDEUR

- Nom, prénom :
- Adresse électronique :
- Téléphone :
- Portable :

LE DEMANDEUR

- Statut
 - Entreprise avec un établissement unique
 - Groupe* : Nombre d'établissements dans le groupe :
 - Associations ayant une activité commerciale
 - Autre (précisez) :

* Les chaînes intégrées ou les groupes (plus de 3 établissements) ne sont pas éligibles

- Secteur d'activité :
 - Restaurant
 - Établissement étoilé, labellisé ou référencé

Précisez :

- Établissement inscrit dans une démarche nationale ou locale (Cuisine en Loir-et-Cher, Fait maison, collège culinaire de France...)

Précisez :

- Chef reconnu dans une démarche nationale (maitre restaurateur ou artisan cuisinier par exemple)

Précisez :

- Hôtellerie et hôtellerie de plein air (2 étoiles minimum)

Classement Atout France (en étoiles) :

- Activités de loisirs

- Autre (précisez) :

- Nombre de salariés permanents (ETP) :

OBJET DE LA DEMANDE D'AIDE

- Description de l'investissement au titre duquel la demande d'intervention est formulée :

.....
.....
.....
.....

- Date de réalisation de l'investissement :

.....
.....

- **Montant de l'investissement HT :**

- **Montant de la subvention sollicitée :** (30% du montant HT de l'investissement)

.....

- Je certifie être à jour de mes charges fiscales et de mes cotisations sociales
- Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations déclarées ci-dessus et être en mesure de justifier des labels, classements ou références mentionnés dans le présent dossier pour moi ou mon établissement (*)
- Je déclare sur l'honneur que l'investissement présenté est destiné à renouveler un bien existant essentiel à la poursuite de mon activité

Date

Cachet de l'entreprise :

Signature :

() en cas de déclaration frauduleuse, le demandeur s'expose à des sanctions et au remboursement de l'aide indument reçue*

ANNEXE : ATTESTATION DE MINIMIS

Je soussigné (nous soussignons), (nom) (prénom), né le (date) à (lieu)

Je suis (nous sommes) informé(es) que la présente aide relève du régime « de minimis », conformément au règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, publié au Journal officiel de l'Union européenne L352 du 24 décembre 2013.

Conformément au règlement (UE) n° 1407/2013, le montant des aides, quelle que soit leur nature (Amortissements / Provisions / Crédit Bail ; Exonération d'impôt sur les bénéfices / IFA / taxe professionnelle / taxe foncière ; Crédit d'impôts et réductions d'impôts des entreprises ; Réduction d'ISF), est limité à 200 000 € sur une période de trois exercices fiscaux (voir schéma ci-dessous).

Montant	200 000 €		
Exercice fiscal	N-2	N-1	N

J'atteste (nous attestons) sur l'honneur :

- avoir perçu (décision d'octroi ou paiement) au cours de l'exercice fiscal en cours et des deux derniers exercices fiscaux la somme totale inscrite dans le tableau ci-dessous au titre des aides « de minimis » (règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

Intitulé de l'aide	Date de la décision d'octroi (ou date de paiement si absence de décision)	Montant figurant dans la décision d'octroi (ou montant perçu si absence de décision)
	TOTAL (A)	€

- demander, dans le présent formulaire, une aide relevant du régime « de minimis » (règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis).

Montant de l'aide demandé dans le présent formulaire	(B)	€
---	------------	---

Total des montants à comptabiliser sous le plafond de minimis	(A)+(B)	€
--	----------------	---

Si la somme des montants perçus et des montants demandés au titre des aides « de minimis » additionnée au montant de l'aide demandée dans le présent formulaire [(A)+(B)] excède 200 000 €, l'aide demandée dans le présent formulaire ne sera pas accordée.

Je m'engage (nous nous engageons) à conserver ou fournir tout document permettant de vérifier l'exactitude de la présente déclaration, demandé par l'autorité compétente, pendant 10 années à compter du versement de l'aide demandée dans le présent formulaire.

Je m'engage (nous nous engageons) à porter à votre connaissance toute aide perçue sur la période triennale qui pourrait entraîner un dépassement du plafond de 200 000 €.

Date et signature